

RENCONTRE SANTÉ MENTALE FRANCE NORMANDIE

« Un chez soi, mais jusqu'où ? »



Mercredi 26 mai 2021
de 13h30 à 17h30

Webinaire
Depuis le Forum de Falaise



13H30 : Accueil et ouverture : **Stéphane BUSBOCQ - Directeur de L'ESSOR Falaise**

14h00 : Approches politiques et sociales : **Marcel JAEGER - Membre du Haut Conseil du Travail Social**

Le logement social, l'hébergement d'urgence ouvrent à des questions essentielles. Elles donnent lieu à de multiples mesures, dont l'application est parfois difficile : droit opposable au logement, politique du "chez soi d'abord", rapport sur "l'habitat inclusif"...

Pour les professionnels et pour les personnes accompagnées elles-mêmes, il faut d'abord clarifier le sens des mots : être logé, être hébergé, mais aussi habiter un lieu et pas seulement l'occuper, que ce soit chez soi, à domicile, ou dans un foyer. Il faut encore trouver un équilibre entre la protection dans un endroit où l'on se sent en sécurité, la capacité à y être complètement autonome et la qualité des relations avec les autres à travers le voisinage et la cohabitation.

15h00 : Approche éthique : **Alice CASAGRANDE – Philosophe**

Intervenir chez l'autre mobilise une capacité de respect très singulière chez les professionnels. Il s'agit d'une manière de se mouvoir, de parler, de toucher les personnes et les choses, qui maintient toujours l'écart nécessaire pour préserver la sensation de maîtrise si nécessaire pour qu'une personne continue de se sentir chez elle. Comment faire ? C'est par une exploration de ce respect concret, de ces gestes qui rejoignent sans défaire, que nous essaierons de définir une certaine éthique de l'intervention à domicile.

16h00 : Approche clinique : **Dr Pascal CRETE – Psychiatre**

« Habiter un chez soi » suppose déjà la capacité de se reconnaître soi-même dans l'espace, de délimiter un Soi qui nous est propre et dont les bords permettent de situer l'Autre. « Habiter un chez soi », c'est investir cet espace comme le sien, susceptible d'accueillir des objets, devenus « nos objets », dès lors qu'ils sont marqués par la rencontre et l'expérience, qu'ils sont touchés par notre main. « Habiter un chez soi », c'est tisser au fil des jours une vie quotidienne dont la routine, les répétitions ne traduisent nullement un défaut humain ou une pathologie chronique, mais bien une structuration nécessaire pour vivre (axiomes de la quotidienneté). Les personnes en souffrance psychique, en l'occurrence psychotiques, ont des difficultés majeures dans ces domaines. Leurs rapports à l'espace sont complexes et instables. Habiter un lieu nécessite donc une reconnaissance première de ce nouvel espace, une appropriation progressive qui sera soutenue et maillée par les relations d'aide, d'accompagnement et de soin, proposées par les différents acteurs présents autour de la personne (services de psychiatrie, services médicosociaux, aidants, famille, voisins...). C'est ce travail, ensemble, sur l'espace et l'instauration de relations « qui tiennent » qui permettra au sujet que ce lieu soit habitable et devienne un possible « chez soi ».

17h00 : Conclusion : **Dr Pascal CRETE - Président de SMF Normandie**

« Un chez soi, mais jusqu'où ? »

ARGUMENT

Dans la mouvance du « Housing First » outre atlantique, ou du programme français « un chez soi d'abord », un nouveau paradigme émerge, celui du logement comme droit fondamental pour tout un chacun. « Ce modèle prône qu'il n'y a pas de critères prédictifs à la capacité à habiter mais aussi que les personnes ont des compétences qu'elles seront à même de mobiliser lorsqu'elles seront logées ».

Le droit au logement opposable est instauré par la loi du 5 mars 2007.

Ce que nous souhaitons interroger aujourd'hui, ce sont les processus en œuvre une fois la personne accompagnée « chez elle ».

Une autonomie suffisante est reconnue et pourtant l'investissement du logement peut être aléatoire. Qu'est-ce que le « chez soi » renvoie de son occupant ? L'appropriation du lieu, ce lieu, espace de protection privatif et délimité ne permet pas toujours à la personne accompagnée de s'y sentir en sécurité. Que se passe-t-il une fois « chez soi » ? Nous notons souvent la capacité technique acquise des personnes sur l'entretien des locaux. Ces capacités peuvent être amoindries lorsqu'il s'agit du logement. Comment dépasser les formes de « logiques domestiques » pour aider les personnes accompagnées à se fabriquer un « chez soi » chaleureux et convivial ; lieu pour se ressourcer et recevoir ? La réconciliation de l'individu avec son espace psychique devient sujet de questionnements. Au-delà des situations individuelles, d'autres questions portent sur l'alliance versus mésalliance des professionnels dans l'accompagnement des personnes à s'approprier leur espace de vie : trop d'autonomie ou trop d'intrusion ? Quelles seraient les conditions d'un accompagnement réussi ? Que devient le « chez soi » intime, privé et privatif en présence de professionnels ?

L'absence de dynamique individuelle, pourrait interroger la dynamique institutionnelle et le rôle de l'institution de permettre aux personnes accompagnées, hébergées ou logées, d'habiter véritablement un espace de vie qui leur est dédié, tel qu'énoncé dans l'article 7 de la loi du 02 janvier 2002 précisant les principes d'une institution sensée apportée protection aux personnes accompagnées dans le « respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité ».

Quelle dynamique créer pour que l'occupation d'un lieu devienne une appropriation de lieu porteur de sens. Comment aider les personnes accompagnées à devenir « habitant acteur plutôt que résident accueilli », tel que rédigé dans le rapport « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! » de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom ?



- Tarif normal : 45 €
 - Tarif étudiant, stagiaire, usager, chômeur (sur justificatif) : 15 €
- Paiement à l'ordre du CERFOS**

Inscription pour le **20 Mai 2021 à 16h** au plus tard sur le site internet de la Fondation Bon Sauveur de la Manche :

www.fbs50.fr

À la suite de l'inscription un lien de connexion vous sera envoyé

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le secrétariat du CERFOS
Organisme de Formation de la FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE
Déclaration d'activité N° 25 50 00234 50

Tél : 02 33 21 84 17 Mail : pole.formation@fbs50.fr

Merci de respecter la date d'inscription